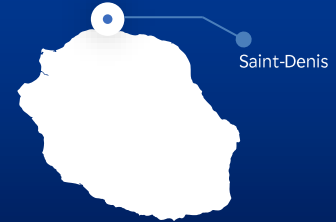


Isolation de la toiture, des combles, des murs ou installation d'une toiture performante



Primes économies d'énergie pour la **mise en place d'une isolation de la toiture, des combles, des murs ou installation d'une toiture performante** dans un logement (dit « résidentiel »).

La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos partenaires Agir Plus d'EDF dont vous trouverez la liste sur le site reunion.edf.fr.

Primes pour les particuliers au 1^{er} juin 2025

Isolation des combles ou de la toiture ou installation d'une toiture performante

Catégorie	Résidentiel (sous condition de ressources)	Résidentiel (sous condition de ressources) *
Mise en place d'une isolation des rampants de toiture, d'une toiture terrasse ou de combles + réalisation de travaux complémentaires (charpente, ossature, plaçage)	15€ / m ²	20€ / m ²
Mise en place d'une isolation des combles (aucun travail complémentaire requis)	13€ / m ²	15€ / m ²
Installation d'une toiture performante	20€ / m ²	30€ / m ²

Primes pour les particuliers au 1^{er} juin 2025

Isolation des murs

Catégorie	Résidentiel (sous condition de ressources)	Résidentiel (sous condition de ressources) *
Mise en place d'une isolation des murs pour les logements situés à plus de 600 m d'altitude	20€ / m ²	22€ / m ²

* Consultez le plafond de ressources fixé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur www.anah.gouv.fr